24 JUIN 1941

ED/YJ/MH

STALAG III B. Fürstenberg

Visité le 19 mai 1941.

Effectif : 25.000 Français, dont 3 civils
3.500 Serbes (de passage au camp)

Au camp : 2.500 Français
3.500 Serbes (de passage)

Détachements de travail : 500, agricoles et industriels en proportions égales.

Le camp est construit sur de vastes terrains plats et sablonneux, dans le voisinage de grandes forêts de pins.

Les logements des prisonniers occupent 48 baraques d'une capacité de 372 hommes chacune.

Chaque baraquement comprend, à part les dortoirs dans lesquels les couchettes sont étagées sur deux hauteurs, un lavoir-étendage pour la lessive personnelle des hommes, un lavabo muni de 24 robinets et de bassins, une petite cuisine pour les vivres personnels. La buanderie comprend une chaudière dans laquelle les hommes font chauffer l'eau dont ils ont besoin pour leur lessive et pour leur toilette.

L'éclairage est électrique, le chauffage se fait au moyen de poêles de faïence.

La nourriture est conforme aux prescriptions, les hommes ne nous ont pas adressé de plaintes à ce sujet.

Habillement.

Les vêtements se trouvent en abondance dans les magasins du camp. Les hommes sont vêtus d'habits en bon état. Deux grands ateliers de tailleurs et de cordonniers assurent l'entretien de l'habillement.

La cantine livre les articles de toilette et autres, habituels. Les hommes peuvent y acheter de la bière de malt, à 40 pfg. la demi-bouteille et au même prix un demi-litre de bière ouverte. Ils y trouvent aussi de la limonade.

Hygiène.

L'établissement d'épouillement peut nettoyer 1.100 hommes par 24 heures. Le camp ne possède pas d'établissement de douches.

Un vaste terrain de sport est situé dans l'enceinte du camp. Les hommes y jouent au foot-ball.

L'infirmerie compte 120 lits, elle occupe deux baraques. Les services généraux sont bien installés. Salle d'opération, de pansements, pharmacie, bien aménagés. Le cabinet dentaire est pauvrement muni d'instruments. Il s'y trouve une fraiseuse, mais pas de fraises.

Seuls les cas légers y sont traités, les cas plus sérieux sont envoyés dans les lazarets de Gubben, Saurau, Spremberg.

Le service est assuré par 5 médecins français dont trois médecins auxiliaires et deux dentistes.

Trois autres médecins travaillent dans les détachements de travail. 98 sanitaires se trouvent au camp, 60 dans les détachements de travail.

Besoins religieux.

Il y a de nombreux prêtres dans le camp, (75) l'un d'entre eux y occupe la charge d'aumônier. Chaque dimanche une grand'messe est célébrée pour les prisonniers. Les jours de semaine les autres prêtres peuvent dire leur messe à la chapelle du camp. Un certain nombre de prisonniers assistent à ces messes.

La chapelle du camp est très vaste, elle est exclusivement consacrée à cet usage.

Dans les détachements de travail on trouve des prêtres qui exercent les fonctions d'aumônier tout en travaillant.

Besoins intellectuels.

Le camp possède une bibliothèque de 5.000 volumes, des caisses de livres circulent aussi dans les détachements de travail.

Un cours d'allemand est régulièrement suivi par un grand nombre de prisonniers.

Dans un des baraquements, un grand local muni d'une scène sert de salle de spectacle. Au moment de notre visite,

la troupe dramatique, forte de 12 membres, dont 2 professionnels, était en train de préparer un spectacle. Les décors sont brossés par un peintre de profession. Quelques prisonniers font du dessin et de la peinture, on organise des expositions.

Le camp possède un orchestre de 17 musiciens. Il y a un piano dans la salle de spectacles.

Soldes et salaires.

Les officiers (médecins) reçoivent leur solde, les prisonniers qui travaillent sont payés conformément aux prescriptions. Ils sont assurés suivant les mêmes normes que les ouvriers allemands.

Durée du travail: 8 heures par jour.

Occasions de requêtes.

Des inspections de contrôle se font régulièrement dans les détachements de travail. A cette occasion, les prisonniers ont l'occasion de présenter leurs requêtes. Il en est de même dans le camp. En pratique, cependant on voit de nombreux hommes qui disent n'avoir pas eu l'occasion de présenter leurs requêtes, ou les avoir présentées sans aucun effet. Cette question dépend en grande partie de la bienveillance du Commandant du camp. Souvent aussi, les hommes de confiance, intermédiaires prévus entre les prisonniers et les autorités, ne paraissent pas être suffisamment orientés sur leurs devoirs et leurs droits.

Correspondance.

Les hommes peuvent écrire 2 cartes et 2 lettres par mois. Par contre on ne leur a distribué que 2 étiquettes-adresse pour 2 mois. Nous avons fait observer à l'officier responsable que ce chiffre réduit n'était pas conforme aux prescriptions.

Le camp a reçu un grand nombre d'envois de paquets de la Croix-Rouge, à raison d'un wagon par semaine environ. Ces envois sont contrôlés par l'homme de confiance qui surveille aussi la répartition dans les détachements de travail et les lazarets.

Convention de Genève.

Nous avons remis au Commandant du camp un exemplaire de la Convention à l'intention de l'homme de confiance.

Observations.

Nous reconnaissons que l'installation matérielle de ce camp est bonne, à certains égards même supérieure à la moyenne nous avons fait par contre certaines constatations que nous devons signaler.

1) Nous avons vu au camp, lors de notre visite, 27 blessés, dont 3 amputés. Ces hommes, qui ont été opérés au cours de l'été 1940, ont été portés sur la liste de rapatriement dès octobre 1940. Transférés au camp de Fürstenberg le 24 janvier 1941, ils y sont encore. Il y a eu à deux reprises des transports, en février et en mars 1941. Le médecin du camp nous a affirmé que ces blessés avaient refusé d'être compris dans ces transports qui ne comportaient que des blessés assis. Fait catégoriquement nié par les blessés eux-mêmes. Le médecin du camp a invoqué les difficultés actuelles de transport.

2) Nous avons vu dans un baraquement 305, dans un autre, 269 hommes portés dans la catégorie des malades légers, pour la plupart blessés. Le médecin refuse de les porter sur la liste de rapatriement, sous le prétexte que ce ne sont pas des inaptes totaux au service militaire. Nous avons attiré son attention sur quelques uns de ces cas. Il nous a répondu: "Ce ne sont pas des inaptes, ils peuvent peler des pommes de terre". En effet un grand nombre d'entre eux étaient occupés à ce travail.

Voici quelques uns de ces cas: Une fracture du bassin avec raccourcissement de la jambe, incapable de marcher sans canne. Un amputé des doigts (2.3.4.) de la main droite, à la suite d'un accident de travail dans un détachement de travail. Un blessé du genou avec ankylose, qui a été en outre amputé de plusieurs doigts de la main gauche.

Nous avons fait observer au médecin qu'il y avait là contradiction formelle avec l'"Accord-type" annexé à la Convention de Genève.

3) Les prisonniers juifs sont logés dans un baraquement à part. Pour autant que nous avons pu être renseignés par le commandant du camp, ils formeraient un contingent séparé. Il nous a été déclaré cependant que, ces hommes étaient au même régime que les autres prisonniers. Toutefois le sous-officier qui les commande a reconnu qu'à titre de punition, leur ration de pain était réduite, dans certains cas. Il a déclaré d'autre part que s'il n'était plus autorisé à le faire, il réduirait leur ration effective de soupe en y ajoutant de l'eau.

Dès notre retour à Berlin, ces faits ont été l'objet d'un entretien à l'O.K.W. qui a accueilli favorablement la demande que nous lui avons transmise de procéder à une enquête.

(S) Dr.Exchaquet
Dr.Descoeudres